



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 août 2002  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-septième session

Point 118 de l'ordre du jour\*\*

### Plan des conférences

#### Rapport du Secrétaire général\*\*\*

##### *Résumé*

Dans sa résolution 56/242 intitulée « Plan des conférences », l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter un certain nombre de rapports sur l'utilisation des services et installations de conférence, les questions relatives à la documentation et aux publications, les questions relatives à la traduction et à l'interprétation, et la technologie de l'information. Pour pouvoir contribuer à un examen cohérent et intégré des questions visées, qui sont interconnectées, le Secrétaire général a décidé de présenter un rapport unique plutôt que plusieurs rapports distincts.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* A/57/150.

\*\*\* Le présent rapport constitue la première tentative de présenter dans un seul rapport récapitulatif des renseignements et des analyses sur la vaste gamme de questions sur lesquelles l'Assemblée générale a demandé qu'on la tienne informée au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences ». De ce fait, la préparation du manuscrit n'a pas pu être terminée avant la date limite de présentation des rapports à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Le rapport dépasse la limite des 16 pages fixée pour les rapports venant du Secrétariat car il regroupe plusieurs rapports distincts en un seul.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–2	4
II. Calendrier des conférences et réunions . . . . .	3–54	4
A. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003 . . . . .	3	4
B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence . . . . .	4–50	4
1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	4–22	4
2. Consultations avec des organes à propos de l'utilisation des services de conférence et lettres adressées à ces organes . . . . .	23	9
3. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres . . . . .	24–34	9
4. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence . . . . .	35–49	11
a) Office des Nations Unies à Nairobi . . . . .	35	11
b) Centre des Nations Unies à Bangkok . . . . .	36–49	11
5. Amélioration de la coordination et de l'utilisation des services de conférence . . . . .	50	13
C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale . . . . .	51–54	13
III. Questions relatives à la documentation et à la publication des documents . . . . .	55–92	14
A. Soumission des documents . . . . .	55–70	14
B. Distribution des documents . . . . .	71	17
C. Respect des limites fixées pour la longueur des documents . . . . .	72–86	17
D. Publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en arabe et dans les autres langues de travail de la Commission . . . . .	87–92	22
IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation . . . . .	93–117	24
A. Visioconférence et téléinterprétation . . . . .	93–105	24
B. Utilisation des nouvelles technologies . . . . .	106	26
C. Postes linguistiques . . . . .	107–117	26
1. Personnel temporaire . . . . .	107	26
2. Emploi des retraités . . . . .	108	26
3. Emploi d'interprètes ayant les combinaisons linguistiques voulues . . . . .	109–117	26
V. Technologies de l'information . . . . .	118–139	28

## Annexes

I. Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies .....	32
II. Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation .....	44
III. Demandes d'organisation de réunions pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale .....	47

## **I. Introduction**

1. Lors de sa session d'organisation le 22 mars 2002, le Comité des conférences a convenu que plusieurs sujets dont il fallait rendre compte conformément à la résolution 56/242 de l'Assemblée générale pouvaient être traités dans un rapport récapitulatif du Secrétaire général.

2. Le présent rapport est établi en conséquence. Pour plus de commodité, il suit l'ordre du jour du Comité (A/AC.172/2002/1). Les sujets traités dans le rapport sont de nature soit analytique soit statistique, ou sont incorporés dans les réponses aux questions concernant les mandats en cours et les rapports à présenter. Il est répondu séparément à certaines demandes d'analyse de fond touchant la gestion, le fonctionnement et la capacité d'ensemble des services de conférence dans le document A/57/289.

## **II. Calendrier des conférences et réunions**

### **A. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2003**

3. Le projet de calendrier révisé pour 2003 sera publié sous forme d'additif au présent rapport.

### **B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence**

#### **1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies**

4. L'annexe I au présent document présente des statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2001, calculées selon la méthode expérimentale que le Comité des conférences a adoptée sous sa forme définitive à sa 348<sup>e</sup> séance, le 18 mai 1993. Elles comprennent les indices de conformité et de disponibilité permettant d'évaluer le respect des délais pour la présentation de la documentation avant une session et la disponibilité de ladite documentation, en ce qui concerne les organes se réunissant à New York, Genève, Vienne et Nairobi.

5. Comme suite à la demande faite par le Comité à sa session de fond de 1999, on trouvera ci-après les coefficients d'utilisation sur une période de trois ans, les organes étant mentionnés dans l'ordre de leurs coefficients d'utilisation pour 2001.

6. En général, les organes sélectionnés se réunissent régulièrement et l'on part de l'hypothèse qu'ils sont, du point de vue des résultats, représentatifs de l'ensemble des organes de l'ONU. Il est toutefois évident que certains indicateurs comme le coefficient d'utilisation dépendent de facteurs propres qui ne s'appliquent pas à tous les organes.

7. Conformément aux décisions du Comité des conférences, le temps utilisé pour des réunions ou consultations officielles tenues avant l'ouverture ou après la

clôture de réunions officiellement prévues n'entre pas dans le calcul du temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu.

8. Les lettres ci-après sont utilisées en tête des colonnes des tableaux apparaissant dans les annexes :

- A Nombre de séances prévues par un organe donné au cours d'une session;
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant cette session;
- C Nombre de séances annulées pendant la session;
- D Nombre de séances effectivement tenues;
- E Nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes;
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard que prévu ou ont été levées plus tôt que prévu (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes);
- RS Ratio des séances, c'est-à-dire pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances accordées à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A);
- FPP Facteur « précision de la planification », c'est-à-dire pourcentage de séances prévues, moins les séances additionnelles, moins les séances annulées, par rapport au nombre de séances prévues (pourcentage de A moins B moins C par rapport à A);
- CU Coefficient d'utilisation, c'est-à-dire le pourcentage de services de conférence mis à sa disposition que l'organe en question utilise effectivement. Le coefficient d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A + B) - (C - E) - (F/3)}{(A + B)} = CU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues;

- IC Indice de conformité : pourcentage de la documentation d'avant-session présentée conformément à la règle des six semaines;
- ID Indice de disponibilité : taux effectif de présentation, calculé chaque semaine.

### Analyse des statistiques

9. On trouvera à l'annexe I la ventilation, par organe, des statistiques d'utilisation mentionnées ci-dessous.

10. Le coefficient d'utilisation globale pour 2001 a été de 74 %. Il est calculé en additionnant les chiffres des six premières colonnes pour tous les organes, dans les quatre villes, et en traitant le total obtenu comme s'il s'agissait du coefficient d'un organe unique, comme il ressort du tableau suivant :

Lieu de réunion	A	B	C	D	E	F (minutes)	Coefficient d'utilisation		
							En 1999	En 2000	En 2001
New York	1 195	36	237	994	109	55 230	79	79	65
Genève	632	40	48	624	–	10 170	84	87	84
Vienne	216	–	6	216	–	5 150	88	83	84
Nairobi	30	25	–	55	–	292	84	100	97
<b>Total</b>	<b>2 073</b>	<b>101</b>	<b>291</b>	<b>1 889</b>	<b>109</b>	<b>70 842</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>74</b>

11. Le coefficient d'utilisation globale de 2001 (74 %) est inférieur de 7 points à ceux de 2000 et 1999. Il y a eu une diminution de trois points tant à Genève qu'à Nairobi, tandis que le coefficient d'utilisation de Vienne a augmenté d'un point. La forte chute (14 points) à New York est la raison principale de la baisse globale. Sur les 994 séances tenues, l'équivalent de 307 séances n'a pas été utilisé du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu. Bien qu'au total on ait tenu en 2001 près de 300 séances de moins qu'en 2000, du fait que des séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu, on a perdu à New York l'équivalent de 88 séances de plus en 2001 qu'en 2000.

12. On trouvera ci-dessous la présentation, sous forme de tableau, à des fins de comparaison, des coefficients d'utilisation des organes de l'échantillon pour la période de 1999 à 2001 :

Coefficient d'utilisation (en pourcentage)	Nombre de sessions		
	1999	2000	2001
0-19	–	1	2
20-29	–	–	1
30-39	–	1	1
40-49	–	3	2
50-59	–	3	8
60-69	7	8	12
70-79	22	13	14
80-100	42	48	36
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>77</b>	<b>76</b>

13. Pour ce qui est du respect des normes, en 1999 et 2000, 59 % et 62 % respectivement des organes considérés avaient utilisé 80 % ou plus des ressources liées aux services de conférence mises à leur disposition. En 2001, 47 % des organes de l'échantillon se situaient dans la norme ou l'avaient dépassée.

14. Pour 2001, la répartition des sessions en fonction du ratio des séances s'établit comme suit :

<i>Ratio des séances (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>
10-19. . . . .	–
20-29. . . . .	–
30-39. . . . .	–
40-49. . . . .	1
50-59. . . . .	5
60-69. . . . .	4
70-79. . . . .	6
80-89. . . . .	16
90-100+. . . . .	41
<b>Total . . . . .</b>	<b>76</b>

15. Il apparaît donc qu'en 2001, pour 75 % des organes de l'échantillon, le ratio des séances dépassait 80 %.

16. Pour 2001, le facteur « précision de la planification » des organes de l'échantillon s'établit comme suit :

<i>Précision de la planification (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>
0-39 . . . . .	4
40-49. . . . .	1
50-59. . . . .	5
60-69. . . . .	7
70-79. . . . .	6
80-89. . . . .	18
90-100+. . . . .	35
<b>Total . . . . .</b>	<b>76</b>

17. Ainsi, en 2001, 67 % des organes ont enregistré un facteur « précision de la planification » supérieur à 80 %.

#### **Examen des modifications de la méthodologie**

18. Dans son rapport (A/56/32), le Comité des conférences a pris note des préoccupations exprimées par les présidents d'organes intergouvernementaux concernant la méthode de calcul du taux d'utilisation et a déclaré attendre avec

intérêt que lui soit communiquée une nouvelle étude des indicateurs où seraient proposées des normes pour le facteur « précision de la planification » et le ratio des séances, entre autres, ainsi qu'une formule permettant de déterminer la proportion de services non utilisés ayant été réaffectés à d'autres organes.

19. Le ratio des séances (RS) est un indice complexe, dont la signification et l'interprétation peuvent varier selon la méthode utilisée pour obtenir le chiffre final. Si l'on obtient le chiffre idéal de 100 %, cela peut résulter du fait qu'aucune réunion n'a été ajoutée ou annulée, c'est à dire que la planification a été parfaite, ou cela peut résulter du fait qu'il y a eu un nombre égal de séances additionnelles et de séances annulées, c'est à dire que la planification est loin d'avoir été bonne. Cela dit, un ratio des séances de 100 % indiquerait que le nombre total de séances à desservir lors d'une session est égal au nombre de séances initialement prévu. On peut donc considérer que 100 % représente une norme signifiante.

20. Le facteur « précision de la planification » (FPP) est plus facile à interpréter : des séances additionnelles et des séances annulées font baisser l'indice. C'est un choix à faire que de décider du nombre acceptable de séances ajoutées ou annulées. Un organe qui a prévu de tenir 10 séances, puis qui en ajoute une et en annule une, donc qui a quand même tenu 10 séances comme prévu, aurait un FPP de 80 %. Mais cela n'indiquerait toujours pas si le temps de réunion a été bien utilisé lors des séances effectivement tenues. On ne peut déterminer ce dernier élément qu'en faisant intervenir le coefficient d'utilisation (CU), qui est l'indicateur le plus complet. Donc, si un FPP de 100 % serait souhaitable, un FPP de 80 % semble représenter une norme acceptable.

21. Cela étant, on peut considérer que les normes recommandées sont un ratio des séances de 100 % et un facteur « précision de la planification » de 80 %. Le coefficient d'utilisation, étant un indice complexe qui englobe tous les aspects du RS et du FPP et inclut aussi l'utilisation du temps de réunion parmi les facteurs considérés, constitue manifestement un meilleur indice de mesure de l'utilisation globale que le RS ou le FPP; il faudrait donc le garder comme étant l'indice essentiel pour évaluer la façon dont les organes intergouvernementaux ont utilisé les services mis à leur disposition.

22. Les présidents et secrétaires des comités ont aussi fait valoir qu'il faudrait calculer différemment le temps perdu du fait qu'une séance a commencé plus tard ou a été levée plus tôt que prévu. Il est admis qu'une séance qui commence en retard peut dénoter un manque de discipline ou de maîtrise de la part du secrétaire ou du président, mais une séance qui se termine tôt peut vouloir dire que les débats ont été dirigés efficacement ou résulter du caractère imprévisible des négociations intergouvernementales ou entre experts. On relève toutefois que, pour éviter de lever les séances plus tôt que prévu, on peut prévoir des ajustements ponctuels du programme de travail, par exemple inscrire d'autres points à l'ordre du jour d'une réunion au cas où les orateurs inscrits sur la liste finiraient leurs interventions plus tôt que prévu, ou reporter ou regrouper les séances pour lesquelles il n'y a pas suffisamment d'orateurs inscrits. En tout état de cause, lorsqu'ils demandent des services de conférence, les organes devraient se rappeler de l'expérience des sessions précédentes, notamment du nombre de séances levées tôt, et en tenir compte. En d'autres termes, mieux planifier le programme de travail et faire preuve de souplesse en l'ajustant peut aider à réduire le temps perdu du fait de séances

levées plus tôt que prévu. Il ne serait donc pas justifié d'envisager un système pondéré pour comptabiliser le temps ainsi perdu.

## **2. Consultations avec des organes à propos de l'utilisation des services de conférence et lettres adressées à ces organes**

23. Le Président du Comité des conférences fera une présentation orale à la session de fond du Comité, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/242, au paragraphe 6 de la section II relative à l'utilisation des services et installations de conférence.

## **3. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres**

24. Des services d'interprétation sont fournis aux réunions tenues par des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, selon les besoins, conformément à la pratique établie, c'est-à-dire lorsque les ressources existantes ne sont pas utilisées du fait, essentiellement, de l'annulation de réunions inscrites au calendrier. Au paragraphe 11 de sa résolution 52/248 B, l'Assemblée générale a décidé que devaient être prévues au budget de l'exercice biennal 2000-2001 toutes les ressources nécessaires à la prestation de ce type de services. En outre, au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 55/222, l'Assemblée a réitéré sa décision et sa demande pour l'exercice biennal suivant. Un rapport sur la question (A/56/213) a été publié en application du paragraphe 11 de la résolution 54/248 B.

25. Au paragraphe 18 de la section II de sa résolution 56/242, l'Assemblée a décidé de prévoir au budget de l'exercice biennal 2002-2003 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, et a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de cette décision.

26. L'analyse et les données statistiques, qui sont présentées en application de la demande susmentionnée, portent sur les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants et comportent une ventilation par groupe régional. Le rapport porte sur la période allant de juillet 2001 à avril 2002 afin de permettre sa publication dans les délais exigés par la règle des six semaines.

### **Données statistiques et analyse**

27. À New York, pour la période du 1er juillet 2001 au 30 avril 2002, les 747 demandes de locaux sans services ont toutes été satisfaites. Comme par le passé, les groupes ont dû aussi se réunir en dehors des heures habituelles de travail, mais, à la suite de la publication, le 28 février 2002, de la circulaire ST/IC/2002/13, des locaux n'étaient plus mis à leur disposition en dehors des heures de réunion habituelles. Néanmoins, 101 demandes ont pu être satisfaites en mars 2002 et 100 en avril 2002, contre 73 et 107 au cours de ces mêmes mois en 2001. En ce qui concerne les services d'interprétation, sur 207 demandes, 201 (97 %) ont été satisfaites.

28. À Genève, sur la même période, les 42 demandes de locaux et de services d'interprétation ont toutes été satisfaites. Les demandes de locaux sans services à Vienne et à Nairobi, au nombre de 231 et de 31 respectivement, ont toutes été

satisfaites. Dans ces deux villes, aucun service d'interprétation n'avait été demandé (pour la ventilation par groupes, voir l'annexe II plus loin).

29. Les principales difficultés rencontrées dans la fourniture de services de conférence au cours de la période de 10 mois considérée sont restées les mêmes que pour les années précédentes, à savoir : a) augmentation du nombre de réunions programmées par rapport aux années précédentes et, notamment, nombreuses activités lors de la préparation et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et dans les périodes qui les ont précédées; et b) tendance constante à l'allongement des séances du Conseil de sécurité et à une fréquence plus grande de ses réunions, et réunions supplémentaires, parfois simultanées, de ses groupes de travail et de ses comités spéciaux (472 au cours de la période considérée, en sus des séances plénières du Conseil, par nature très difficiles à prévoir); et c) révision du calendrier du débat général de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et report de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants, à la suite des événements du 11 septembre 2001.

30. On trouvera à l'annexe III des statistiques sur les quatre lieux d'affectation.

31. Afin de fournir des services et des locaux aux groupes régionaux et autres groupes importants chaque fois que possible, les sections compétentes du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence de chaque lieu d'affectation ont continué de travailler en étroite collaboration avec les secrétaires et organisateurs des réunions inscrites au calendrier et autres réunions pour lesquelles des services de conférence étaient réservés, afin d'être informées suffisamment à l'avance des annulations et des autres cas où les services pourraient ne pas être requis pendant une période complète de trois heures. Les informations voulues étant connues à l'avance, il a été possible de fournir plus souvent aux groupes régionaux, qui se réunissent généralement pendant des périodes de moins de trois heures, les services dont ils avaient besoin. Les services de conférence étant très sollicités, il est crucial de pouvoir mettre en regard ces informations et les demandes des groupes régionaux pour que les services d'interprétation nécessaires puissent être fournis.

32. Comme indiqué au paragraphe 25 ci-dessus, le pourcentage de réunions pour lesquelles des services d'interprétation ont été fournis a augmenté malgré le nombre important de réunions intergouvernementales – programmées ou non – qui se sont tenues en 2001-2002. Il est à noter que la pénurie relative de locaux au Siège au cours de la période la plus récente, due surtout aux travaux d'entretien et de réparation effectués dans la salle de l'Assemblée générale et dans d'autres salles de conférence, a eu un effet limitatif important sur les locaux qui pouvaient être mis à la disposition des groupes régionaux et autres groupes importants. En outre, les groupes régionaux ne peuvent plus se réunir après les heures normales de travail. On comprend donc que les demandeurs et les services de conférence ont dû faire un gros effort de coordination pour parvenir à des pourcentages aussi élevés.

### **Conclusion**

33. Pour New York, le pourcentage de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants pour lesquelles des services d'interprétation ont été fournis est passé de 92 % en 2000-2001 à 97 % pendant la période considérée (juillet 2001-avril 2002). Dans l'ensemble, pour les quatre lieux d'affectation, 98 % des demandes de services d'interprétation ont été satisfaites.

34. Bien que dans sa résolution 56/242 l'Assemblée générale ait décidé de prévoir au budget de l'exercice biennal 2002-2003 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes, et bien qu'elle ait noté avec préoccupation les difficultés que rencontrent certains États Membres en raison de l'absence de services de conférence à certaines réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, aucun montant n'a été spécialement affecté dans le budget-programme aux services d'interprétation à l'intention des réunions de ces groupes. Pour que la mise à disposition de ces services soit plus prévisible et ait un caractère plus officiel, et afin d'éviter les problèmes d'organisation qui se posent journellement, il conviendrait que l'Assemblée inscrive le montant correspondant dans le budget-programme du prochain exercice biennal (2004-2005). La programmation des services de conférence disponibles en serait facilitée.

#### **4. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence**

##### **a) Office des Nations Unies à Nairobi**

35. Un rapport sur la question sera présenté dans un additif au présent rapport.

##### **b) Centre des Nations Unies à Bangkok**

###### **Historique**

36. Le récapitulatif ci-après donne suite au paragraphe 116 de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de s'efforcer de faire en sorte que les services du Centre de Bangkok soient utilisés le plus possible, y compris par des usagers extérieurs, et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session.

###### **Utilisation du Centre par des organismes et des bureaux des Nations Unies**

37. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'efforce, à l'occasion des réunions interorganisations, de faire connaître le Centre de conférences et de faire savoir que ses installations et ses services peuvent être utilisés par d'autres organismes et bureaux des Nations Unies, un effort qui a porté ses fruits puisque nombre d'entre eux y ont tenu des réunions en 2001. Ce fut le cas notamment de la Banque asiatique de développement (BASD), de CityNet, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM), de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On constate d'ailleurs depuis deux ans que la CESAP est associée à un nombre croissant de réunions interorganisations.

38. Parmi les principaux événements de 2001 figurent le Forum national sur l'environnement, organisé par le PNUE à l'intention des magistrats thaïlandais; la Réunion régionale sur la lutte contre la pollution atmosphérique dans les villes (BasD et Banque mondiale); la Journée mondiale de l'environnement (PNUE); le

troisième Forum asiatique sur le développement (BasD, CESAP et Banque mondiale); le Rapport sur le développement humain (PNUD); et le Congrès CityNet de 2001 (CityNet et CESAP).

39. Le Centre de Bangkok a accueilli en avril et mai 2002 l'examen à mi-parcours de la CNUCED X, qui a été organisé en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais. Il accueillera également, en décembre 2002, la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, qui sera organisée conjointement par le Fonds des Nations Unies pour la population et la CESAP. D'autres usagers extérieurs utiliseront les locaux du Centre, notamment l'école internationale de Bangkok, qui y organisera une miniconvention calquée sur celles de l'ONU.

#### **Utilisation du Centre de conférences par d'autres organisations et par les États Membres**

40. À la faveur de la reprise progressive de l'économie thaïlandaise, de nombreux organismes publics thaïlandais, séduits par la qualité des locaux du Centre et par le professionnalisme des services offerts par son personnel, y ont en maintes occasions organisé des activités. Des organismes publics de plusieurs autres États Membres, notamment l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont également utilisé les locaux et les services du Centre.

41. Parmi les manifestations qui ont eu lieu au Centre sous l'égide d'usagers extérieurs, on peut citer la Conférence internationale sur les technologies nouvelles appliquées à l'alimentation et à l'agriculture; Science, sécurité et société – un atelier consacré à la science et aux techniques au service du développement; le forum sur l'étude économique annuelle du National Congress of Law; un colloque sur le droit appliqué à l'informatique; une réunion de formation sur les armes de destruction massive; et un atelier sur la sélection des projets de l'Agence australienne pour le développement international (AusAid) sur le thème « mission au service de l'ANASE ».

42. Un nombre croissant d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé font désormais appel aux services et aux installations du Centre.

#### **Publicité**

43. Le Centre se fait connaître au moyen de réunions d'information et de visites guidées, qui sont régulièrement organisées en collaboration avec les services d'information des Nations Unies à Bangkok. La publicité vise un large éventail : étudiants et enseignants des établissements d'enseignement supérieur, représentants des organismes publics thaïlandais, bureaux des Nations Unies, résidents locaux et visiteurs étrangers.

#### **Forfaits proposés**

44. La CESAP, ayant suivi les conseils du Bureau des services de contrôle interne et ayant pu compter sur la coopération du traiteur avec qui elle a passé un contrat, offre des forfaits très attrayants aux usagers extérieurs potentiels.

#### **Amélioration des services**

45. Avant que soit pourvu, au moyen d'un concours de recrutement, le poste P-2 devenu vacant dans les services de conférence, ce qui fut fait le 20 mai 2002, la CESAP a fait appel aux services d'un consultant local, recruté pour une courte

durée, pour qu'il mette au point un programme de marketing. Le Centre a en outre fait appel aux services de quatre techniciens extérieurs pour l'installation du matériel audiovisuel et des espaces d'exposition. Par ailleurs, les usagers extérieurs reçoivent systématiquement un questionnaire dans lequel on leur demande d'évaluer les services qui leur ont été fournis. Les réponses aux questionnaires dénotent une grande satisfaction de la part des usagers.

#### **Amélioration des installations**

46. Un cybercafé doté du matériel le plus moderne a été installé en 2001 dans le hall principal de Centre. Il a rencontré un grand succès aussi bien auprès des délégations que des visiteurs.

47. La CESAP continuera, durant le présent exercice biennal, de veiller à ce que les installations dans les salles de conférence répondent aux besoins des utilisateurs.

#### **Conclusion**

**48. En 2001, un total de 594 manifestations ont eu lieu au Centre des Nations Unies à Bangkok (415 réunions intéressant la CESAP, 89 réunions d'organismes autres que la CESAP et 90 banquets). On constate donc une forte progression par rapport aux années précédentes (le nombre de manifestations avait été de 499 en 2000, de 423 en 1999, de 374 en 1998 et de 353 en 1997). La CESAP compte porter ce nombre à 630 en 2002.**

**49. Compte tenu de la qualité des installations et des services offerts, on s'attend à ce que la tendance se poursuive dans les années à venir.**

#### **5. Amélioration de la coordination et de l'utilisation des services de conférence**

50. Un rapport sera publié séparément sur les résultats obtenus par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence.

### **C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**

51. Au paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

52. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. Conformément à l'usage, les demandes de dérogation sont soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée générale.

53. À sa session de fonds de 1986, le Comité des conférences a revu sa procédure d'examen des demandes de dérogation et décidé qu'à l'avenir il conviendrait de suivre la procédure ci-après<sup>1</sup>:

a) Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale souhaitant demander l'autorisation expresse de l'Assemblée de se réunir au Siège pendant la session devront adresser au Président du Comité des conférences, de préférence avant la

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 32 (A/41/32), par. 64.*

session de fond du Comité, une lettre qui devra être distribuée à tous les membres du Comité en même temps que tous les renseignements pertinents fournis par le Secrétariat concernant les services requis;

b) Devront figurer dans cette lettre la ou les raisons de la demande d'autorisation, et/ou la ou les raisons pour laquelle/lesquelles l'organe intéressé n'a pas terminé ses travaux pendant la période de temps qui lui était impartie et conformément au paragraphe 6 de la section I de la résolution 40/243, donnant pour instructions aux organes subsidiaires de l'Assemblée d'achever leurs rapports au plus tard le 1er septembre;

c) Dans cette demande, l'organe intéressé devra également expliquer pourquoi il lui est nécessaire de se réunir pendant la session de l'Assemblée, et devra spécifier, dans la mesure du possible, le nombre de séances dont il aura besoin;

d) Si la demande est agréée, des services de conférence seront fournis pour toutes ces réunions, dans la limite des ressources disponibles, étant entendu que les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ne doivent pas être entravés.

54. On trouvera à l'annexe III du présent rapport les demandes de dérogation adressées à ce jour par les organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée, ainsi que des données statistiques à ce sujet. Les demandes qui seront adressées après la publication du présent rapport seront diffusées dans un additif.

### **III. Questions relatives à la documentation et à la publication des documents**

#### **A. Soumission des documents**

##### **Mesures prises par le Secrétariat pour renforcer la responsabilisation en matière de soumission des documents**

###### **Introduction**

55. L'Assemblée générale, aux paragraphes 10 et 11 de la section III de sa résolution 56/242, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport détaillé sur les mesures prises pour assurer intégralement la mise en oeuvre du rapport concernant les mesures prises par le Secrétariat pour renforcer la responsabilisation en matière de soumission des documents, de mettre en place au Secrétariat un système de responsabilisation efficace en vue de faire en sorte que les documents à traiter soient présentés en temps voulu, et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences. Le rapport ci-après fait suite à ces demandes.

56. Dans les domaines relevant de sa compétence, le Secrétariat tout entier a un rôle à jouer dans l'amélioration de la situation en ce qui concerne la documentation, de même que les États Membres ont un rôle à jouer dans les leurs. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence s'efforce de nouer des liens plus étroits avec les services auteurs afin de communiquer et de

collaborer davantage avec eux, notamment en vue d'évaluer la situation et de prévenir à l'avance en cas de problème.

57. Diverses mesures ont été prises, et sont constamment renforcées, pour obtenir que les documents soient remis à temps et assurer le respect des autres règles relatives à la publication de la documentation :

#### **Respect des délais de transmission des documents**

58. En vertu des résolutions 53/208, 54/248, 55/222 et 56/242 de l'Assemblée générale, lorsqu'un rapport est soumis tardivement aux services de conférence, les raisons de ce retard doivent être indiquées dans une note explicative figurant dans le document. En dépit de rappels répétés, la note explicative continue d'être omise dans nombre de documents. Lorsque tel est le cas, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence insère désormais une note de bas de page type pour faire savoir que le document lui a été remis avec retard sans l'explication requise.

59. Le Département étudie les raisons qui expliquent que les documents soient remis avec retard. Ses conclusions sont transmises aux services auteurs, qui ont été instamment invités à les examiner au niveau voulu afin que la situation puisse plus facilement être améliorée. Il est rappelé à cette occasion qu'ils sont tenus de faire figurer une note explicative sur leurs documents en cas de remise tardive aux services de conférence.

#### **Évaluation quantitative**

60. On ne disposait pas jusqu'à présent d'indications quantitatives sur le respect des délais de transmission et de publication des documents. On a donc mis au point une méthode informatique qui permet d'établir des statistiques sur les délais dans lesquels les documents sont transmis à l'Assemblée générale, ainsi qu'au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires.

61. On a remis à chaque service auteur, à des fins de récapitulation quantitative et de comparaison, les statistiques relatives aux documents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

#### **Mode de présentation**

62. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 52/214, 53/208, 54/248, 55/222 et 56/242, a demandé que les rapports émanant du Secrétariat comportent, selon qu'il conviendra, a) un résumé du rapport; b) un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres mesures proposées; et c) un rappel des faits utiles à connaître. Elle a en outre décidé que dans tous les documents présentés aux organes délibérants pour examen et suite à donner, les conclusions et recommandations devront être imprimées en caractère gras.

63. Jusqu'à une date récente, ces dispositions n'étaient appliquées qu'aux documents destinés à l'Assemblée générale. La politique à suivre ayant été précisée, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence les appliquent désormais à tous les documents officiels sans exception.

64. Des mémorandums intérieurs ont été envoyés à toutes les entités auteurs pour leur demander de se conformer strictement à ces règles. Lorsqu'elles ne le font pas, le Département rectifie la situation s'il le peut, ou leur renvoie le document.

**Nombre de pages limite**

65. L'Assemblée générale, au paragraphe 15 de sa résolution 53/208 B, a invité « tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendra, la possibilité de ramener de 32 à 20 pages la longueur de leurs rapports, sans nuire à la qualité de leur présentation ou de leur contenu ».

66. Le Comité des conférence a noté, au paragraphe 109 du rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session<sup>2</sup>, qu'en dépit de l'augmentation du nombre et du pourcentage de documents dont la longueur était conforme aux limites fixées ou recommandées, les règles applicables tant aux documents des organes intergouvernementaux qu'à ceux du Secrétariat n'étaient encore que partiellement respectées. Au paragraphe 110, il a noté en outre que la présentation de documents dépassant de beaucoup le nombre limite de pages avait pour effet, en cas de retard notamment, d'imposer un surcroît de travail aux services chargés de la production de documentaires, et de compromettre le respect des détails et des normes de qualité. Les efforts visant à réduire encore la longueur des documents devaient porter en priorité sur ceux dont la longueur était soumise à une limite impérative ou recommandée puisqu'ils représentaient 50 % du nombre total de documents publiés et près de 80 % du volume global.

67. Le Secrétaire général a redonné comme instructions à tous les départements, bureaux et autres entités de respecter les limites fixées. Les demandes de dérogation justifiées concernant des grands documents directifs ou d'autres documents de plus de 7 200 mots devaient être signées par le chef du département en personne et ne seraient approuvées qu'à titre exceptionnel. De plus, il est maintenant établi que tous les rapports qui n'émanent pas du Secrétariat tombent sous le coup de la limite de 20 pages.

**Autres mesures**

68. Lorsqu'un document est soumis très peu de temps avant la date prévue pour son examen par l'organe délibérant, les services de conférence doivent interrompre le travail en cours sur des documents présentés plus tôt pour traiter ce document urgent, ce qui perturbe le travail et accroît des risques d'erreurs; qui plus est, la publication des documents soumis dans les délais s'en trouve retardée. Le dilemme qui en résulte au niveau de l'organisation tient au fait que si cette pratique est suivie, ce sont les documents soumis dans les délais qui en pâtissent, alors que le refus de s'occuper rapidement des documents soumis en retard défavorise les organes intergouvernementaux.

69. Les contraintes budgétaires actuelles réduisent sérieusement la capacité des services de conférence de traiter les documents soumis en retard en service de nuit ou de week-end. Il est devenu d'autant plus essentiel pour la planification et l'utilisation rationnelle des ressources limitées allouées aux services de conférence que les départements auteurs non seulement soumettent les documents dans les délais mais aussi prédisent exactement les documents qu'ils soumettront.

70. De façon générale, il convient de modifier la pratique consistant à faire passer des documents présentant un caractère d'actualité qui sont soumis en retard avant les documents soumis dans les délais. Même si les documents soumis en retard sont traités rapidement, il faudrait que les services auteurs comprennent que l'on ne peut

---

<sup>2</sup> Ibid., *cinquante-cinquième session, Supplément No 32 (A/55/32)*.

pas donner la priorité à leurs documents et que ceux-ci risquent donc de paraître en retard.

## **B. Distribution des documents**

71. Une note du Secrétaire général sur la publication simultanée, sur le site Web de l'Organisation, dans les six langues officielles, des documents établis à l'intention des organes délibérants a été publiée sous la cote A/C.5/56/37.

## **C. Respect des limites fixées pour la longueur des documents**

### **Introduction**

72. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 53/208 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les deux ans, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des informations actualisées sur le nombre et la longueur des documents. Les informations exposées dans le présent document pour les années 2000 et 2001 suivent le mode de présentation des documents A/51/268, A/AC.172/1998/CRP.4 et A/AC.172/2000/CPR.2 dans lesquels on analysait le nombre et la longueur des documents pour les années 1995, 1996-1997 et 1998-1999 respectivement.

### **Évolution de la politique relative à la documentation**

73. Dans sa résolution 53/208 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de respecter les limites fixées pour la longueur des documents et invité tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendra, la possibilité de ramener de 32 à 20 pages la longueur de leurs rapports. Elle a demandé au Secrétariat de rendre plus strictes les modalités d'octroi de dérogations à la règle des 16 pages pour les documents émanant du Secrétariat, tout en ménageant la latitude voulue, en vue d'inciter les départements auteurs à réduire la longueur des documents qu'ils soumettaient sans pour autant perdre de vue les exigences de qualité.

74. Dans un mémoire daté du 25 avril 2002, adressé aux membres du Conseil de direction, le Secrétaire général a demandé au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence de ne pas accepter de traiter les projets de rapport qui dépassaient la limite des 16 pages (7 200 mots) émanant du Secrétariat. Par ailleurs, il a prié les membres du Conseil de direction de contrôler des projets établis sous leur autorité et de signer les demandes de dérogations justifiées, les dérogations n'étant accordées qu'à titre exceptionnel par le Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence.

75. Au paragraphe 6 de la section II de sa résolution 55/222, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de donner pour instructions à tous les départements d'inclure, selon qu'il conviendra, les éléments ci-après dans les rapports émanant du Secrétariat :

- a) Résumé du rapport;
- b) Récapitulation des conclusions, recommandations et autres mesures proposées;

## c) Informations générales pertinentes.

76. Au paragraphe 7 de la même résolution, elle a rappelé que, dans tous les documents présentés par le Secrétariat et les organes d'experts aux organes délibérants pour examen et suite à donner, les conclusions et recommandations devaient être imprimées en caractères gras.

77. De plus, au paragraphe 9, l'Assemblée a rappelé qu'elle avait décidé que, si un rapport était publié en retard, les raisons de ce retard devaient être expliquées au moment où le rapport était présenté.

78. Pour plus d'information sur les mesures prises dans ce domaine, voir les paragraphes 51 à 66 ci-dessus.

**Longueur des documents**

79. Suivant la méthode employée dans les rapports précédents relatifs à la longueur des documents et afin de rendre compte aussi fidèlement que possible de la mesure dans laquelle les limites actuellement fixées sont respectées, on a réuni des statistiques sur le nombre et la longueur des documents publiés en 2000 et 2001, pour l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Comme dans les rapports antérieurs, les données analysées portent uniquement sur les documents parus sous la cote des trois principaux organes (A/\_, S/\_ et E/\_). Les documents parus sous la cote de leurs organes subsidiaires, parmi lesquels les grandes commissions et comités de session, n'ont pas été pris en considération, non plus que les comptes rendus de séance, les documents officiels, les résolutions, les documents d'information et les rectificatifs.

80. Les documents ont été ventilés entre les catégories suivantes :

a) *Catégorie A* : rapports émanant du Secrétariat;

b) *Catégorie B* : principaux documents directifs tels que le projet de budget-programme et rapports n'émanant pas du Secrétariat; ce groupe comprend les rapports des organes subsidiaires et des rapporteurs spéciaux, les rapports dans lesquels sont présentées les réponses des gouvernements et d'autres documents dont la longueur ne peut pas être strictement contrôlée par le Secrétariat, comme les ordres du jour, les notes transmettant des informations biographiques sur les candidats à des élections, les programmes de travail et les documents analogues;

c) *Catégorie C* : communications émanant d'États Membres;

d) *Catégorie D* : projets de résolution et projets de décision.

81. Les informations ci-après recueillies pour les années 2000 et 2001 ont été regroupées et peuvent se récapituler comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Documents</i>		<i>Pages</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
A	1 455	29	14 310	40
B	1 068	21	13 666	38
C	2 030	40	6 921	19
D	475	10	853	3
<b>Total</b>	<b>5 028</b>	<b>100</b>	<b>35 750</b>	<b>100</b>

Comme on peut le constater d'après les chiffres fournis pour la catégorie A, la longueur des documents figurant dans cet échantillon est contrôlée par le Secrétariat dans un tiers des cas environ. Pour les autres documents, elle est fonction des usages et des décisions des organes intergouvernementaux et des États Membres. Par rapport aux deux années précédentes, le nombre de documents est resté similaire, alors que le nombre total de pages a diminué de 27 %. Il en résulte que la longueur d'un document moyen – environ 7 pages – a été réduite de trois pages par rapport aux années précédentes. Les rapports entre les différentes catégories restent inchangés, les catégories A et B combinées représentant la moitié du nombre total de documents et les trois quarts du nombre total de pages.

#### **Catégorie A : rapports émanant du Secrétariat**

82. On trouvera ci-après la ventilation par nombre de pages des rapports émanant du Secrétariat :

#### **Catégorie A**

<i>Longueur</i>	<i>Documents</i>		<i>Pages</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
De 1 à 16 pages	1 210	83	6 452	45
De 17 à 20 pages	84	6	1 536	11
De 21 à 24 pages	38	2	856	6
De 25 à 32 pages	44	3	1 242	9
De 33 à 50 pages	51	4	1 997	14
De 51 à 100 pages	23	2	1 426	10
Plus de 100 pages	5	–	801	5
<b>Total</b>	<b>1 455</b>	<b>100</b>	<b>14 310</b>	<b>100</b>

Par rapport à la période 1998-1999, le nombre de documents de la catégorie A a augmenté de 18 % alors que le nombre total de pages a diminué de 2 %. Près de 80 %, soit 6 % de plus que les deux années précédentes, des documents du Secrétariat continuent de respecter la limite de 16 pages; toutefois, en raison de leur longueur, les documents restants représentent toujours 55 % du volume de travail émanant du Secrétariat. Les documents dont le texte dépasse le nombre de pages limite ne sont acceptés que si le chef du département auteur en cause justifie par écrit la nécessité de dépasser la limite fixée. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, tout en donnant des conseils et

des indications sur la manière de réduire la longueur de ces manuscrits, décide cas par cas d'accorder ou non des dérogations à la règle de 16 pages.

**Catégorie B : principaux documents directifs et rapports n'émanant pas du Secrétariat**

83. La ventilation par nombre de pages des principaux documents directifs et des rapports n'émanant pas du Secrétariat est indiquée ci-après :

**Catégorie B**

<i>Longueur</i>	<i>Documents</i>		<i>Pages</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
De 1 à 16 pages	895	84	3 818	28
De 17 à 20 pages	31	3	586	4
De 21 à 24 pages	33	3	733	5
De 25 à 32 pages	28	3	813	6
De 33 à 50 pages	35	3	1 406	10
De 51 à 100 pages	29	3	1 985	15
Plus de 100 pages	17	1	4 325	32
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100</b>	<b>13 666</b>	<b>100</b>

Les documents des organes intergouvernementaux sont inclus dans la catégorie B. L'Assemblée générale ayant invité à de nombreuses reprises les organes subsidiaires à ramener la longueur de leurs rapports de 32 à 20 pages, le nombre de pages dans cette catégorie a diminué de 41 % par rapport aux deux années précédentes. Si 87 % des documents ne dépassent pas le nombre de pages limite, près de 70 % du volume de travail imputable à cette catégorie correspond à des documents de plus de 20 pages.

**Catégorie C : communications d'États Membres**

**Catégorie D : projets de résolution et projets de décision**

84. Bien que le nombre de pages des communications émanant d'États Membres et des projets de résolution et de décision ne soit pas limité, on a analysé ces documents en fonction de leur longueur, pour information. Pour ce qui est des communications, l'Assemblée générale a examiné la question et elle a engagé des États Membres à faire preuve de modération lorsqu'ils demandent que des communications soient publiées comme document de l'ONU et à soumettre des documents aussi brefs que possible.

**Catégorie C**

<i>Longueur</i>	<i>Documents</i>		<i>Pages</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
De 1 à 16 pages	1 995	98	5 302	77
De 17 à 20 pages	11	1	203	3
De 21 à 24 pages	4	–	90	1
De 25 à 32 pages	5	–	141	2
De 33 à 50 pages	8	1	333	5
De 51 à 100 pages	6	–	377	5
Plus de 100 pages	1	–	475	7
<b>Total</b>	<b>2 030</b>	<b>100</b>	<b>6 921</b>	<b>100</b>

**Catégorie D**

<i>Longueur</i>	<i>Documents</i>	<i>Page</i>
1 à 16 pages	475	853
17 à 50 pages	–	–
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>853</b>

**Conclusions**

85. Bien que le nombre et la proportion de documents publiés en conformité avec les limites fixées ou recommandées pour le volume de la documentation aient quelque peu augmenté, les objectifs établis aussi bien pour les documents des organes intergouvernementaux que pour ceux du Secrétariat continuent de n'être que partiellement respectés.

86. Les documents qui dépassent sensiblement la limite fixée pour le nombre de pages, en particulier lorsqu'ils sont présentés tardivement, imposent une charge supplémentaire aux services de traitement et risquent de ne pas être publiés en temps voulu, leur qualité pouvant également être compromise. Les États Membres ont demandé à maintes reprises que la documentation soit publiée en temps voulu et que la règle relative à la distribution simultanée des versions dans toutes les langues soit respectée. Ils ont aussi exprimé des préoccupations au sujet de la qualité. Compte tenu de toutes ces considérations, les efforts visant à réduire encore davantage la longueur des documents devraient être concentrés sur ceux qui sont visés par les limites applicables ou souhaitables, étant donné qu'ils représentent 50 % de l'ensemble de la documentation et près de 80 % du volume total de cette documentation.

## **D. Publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en arabe et dans les autres langues de travail de la Commission**

### **Introduction**

87. Au paragraphe 17, section III, de sa résolution 56/242, en date du 24 décembre 2001, et au paragraphe 124 de sa résolution 56/253, en date du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'assurer intégralement la publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en langue arabe, celle-ci étant la mieux adaptée aux besoins des États Membres de la région, ainsi que dans les autres langues de travail de la Commission pour répondre aux besoins des lecteurs extérieurs à la région, selon qu'il conviendrait, et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session au plus tard.

88. Dans sa résolution 56/277 du 27 mars 2002, l'Assemblée générale a prié instamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de se conformer à sa résolution 44 (IV) du 28 avril 1977, dans laquelle elle a notamment décidé que tous les documents à lui soumettre devaient, dans la mesure du possible, être rédigés en arabe. Elle a aussi pris acte de la note du Secrétariat, et déclaré qu'elle attendait avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la production des documents et publications en arabe.

89. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, on trouvera dans les paragraphes qui suivent un exposé de la situation concernant la publication des documents et publications de la CESAO en arabe et dans d'autres langues ainsi qu'une description des mesures prises pour accroître le recours à la langue arabe.

### **Mesures correctives**

90. Les mesures ci-après ont été prises en 2002 aux fins de redresser la situation et d'accroître le nombre de documents publiés en arabe :

- a) On a veillé à l'application de la résolution 20 (II), en date du 9 mai 1975, par laquelle la CESAO demandait que tous les documents techniques et non techniques publiés par la Commission soient traduits en arabe;
- b) Les divisions et les consultants ont été priés de rédiger un plus grand nombre de documents en arabe;
- c) Des ressources supplémentaires ont été affectées à la traduction;
- d) Le nombre total de publications a été revu et la charge de travail répartie plus uniformément sur l'ensemble de l'exercice biennal;
- e) La maîtrise de la langue arabe à l'écrit a été considérée comme un atout pour les candidats postulant à un emploi à la Commission;
- f) Le Comité des publications de la CESAO a été revitalisé;
- g) Des activités (ateliers, réunions et cours à l'intention du personnel) visant à promouvoir l'utilisation de la langue arabe à la CESAO ont été organisées;
- h) On s'est employé, grâce à une meilleure planification et à un meilleur suivi, à ce que la majorité des documents de la CESAO soient rédigés en arabe et à ce que les documents rédigés en anglais soient traduits en arabe en temps voulu.

### Situation actuelle

91. On trouvera dans les tableaux ci-après un bilan de la situation s'agissant des langues dans lesquelles les documents sont rédigés, traduits et publiés.

Tableau 1  
Répartition des documents de la CESAO par langue

<i>1998-1999 (chiffres effectifs)</i>						
	<i>Langue de l'original</i>		<i>Traduction</i>		<i>Langue de publication</i>	
	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
Arabe	107	3 608	92	2 788	199	6 396
Anglais	146	8 271	61	991	207	9 262
Français	–	–	1	25	1	25
<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>11 879</b>	<b>154</b>	<b>3 804</b>	<b>407</b>	<b>15 683</b>

  

<i>2000-2001 (estimations)</i>						
	<i>Langue de l'original</i>		<i>Traduction</i>		<i>Langue de publication</i>	
	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
Arabe	130	3 710	100	4 984	230	8 604
Anglais	160	8 534	63	1 067	223	9 601
Français	–	–	2	58	2	58
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>12 244</b>	<b>165</b>	<b>6 109</b>	<b>455</b>	<b>18 263</b>

  

<i>2002-2003 (prévisions)</i>						
	<i>Langue de l'original</i>		<i>Traduction</i>		<i>Langue de publication</i>	
	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
Arabe	118	3 400	96	3 800	214	7 200
Anglais	150	8 200	62	1 000	212	9 200
Français	–	–	1	25	1	25
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>11 600</b>	<b>159</b>	<b>4 825</b>	<b>427</b>	<b>16 425</b>

Tableau 2  
**Répartition des documents selon les langues**  
 (En pourcentage)

	1998-1999			2000-2001*			2002-2003*		
	Langue de l'original	Traduction	Langue de publication	Langue de l'original	Traduction	Langue de publication	Langue de l'original	Traduction	Langue de publication
Arabe	30	73	41	30	82	47	29	79	44
Anglais	70	26	59	70	17	53	71	21	56
Français	–	1	–	–	1	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Estimations

### Conclusions

92. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale entend augmenter le pourcentage de documents disponibles en arabe, passant de 47 % en 2000-2001 à 80 % en 2002-2003 pour arriver à 100 % pendant l'exercice biennal 2004-2005.

## IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

### A. Visioconférence et téléinterprétation

#### Introduction

93. L'information présentée dans les paragraphes qui suivent est soumise en application des paragraphes 108 et 109 du rapport présenté par le Comité des conférences à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session<sup>3</sup>. Au paragraphe 108, le Comité priait le Secrétariat d'évaluer les progrès accomplis dans les domaines de la visioconférence et des télécommunications afin de déterminer s'ils pouvaient contribuer à résoudre les problèmes techniques que posait encore l'interprétation à distance. Au paragraphe 109, il a demandé qu'un rapport sur l'évolution de la situation dans ce domaine, ainsi que sur toutes activités ayant trait à l'interprétation à distance menées par d'autres organisations internationales, soit présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

#### Problèmes techniques posés par l'interprétation à distance

94. Ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général sur l'interprétation à distance (A/56/188), la liaison par satellite était stable et offrait une retransmission sonore et vidéo d'excellente qualité lorsque la composante terrestre était câblée. Les lignes RNIS (réseau numérique à intégration de services) servant à la retransmission des signaux vidéo ont cependant laissé à désirer.

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément no 32 (A/56/32).

95. Si la qualité du son transmis par les lignes RNIS était généralement acceptable, à l'inverse la transmission de l'image a subi des interruptions. Par ailleurs, les interprètes ont été perturbés par le décalage existant entre le son et l'image, problème encore aggravé par le fait que l'image était parfois floue et saccadée, ce qui a nui à la concentration.

#### **La visioconférence : une solution aux problèmes de l'interprétation à distance**

96. Tant l'Organisation des Nations Unies que les organisations et organismes internationaux qui ne font pas partie du système des Nations Unies organisent régulièrement des visioconférences en direct durant lesquelles des interprètes facilitent les échanges entre personnes ou groupes de personnes se trouvant en des lieux différents. Très répandue, la visioconférence repose sur des techniques qui ont largement fait leurs preuves.

97. Dans le cas d'une visioconférence, les usagers et les interprètes sont présents dans la même pièce, l'intervenant se trouvant, quant à lui, en un autre lieu. L'interprétation est assurée par l'intermédiaire d'un écran de visioconférence. Comme on le voit, le principe est très simple et d'application courante. Par ailleurs, les réunions sont en général de courte durée. Toutefois, pour un interprète, le seul point commun entre l'interprétation par visioconférence et l'interprétation à distance est la présence d'un écran de télévision qui sert à la transmission des déclarations.

98. L'interprétation à distance est quant à elle beaucoup plus complexe puisque les interprètes d'une part, et les intervenants et usagers, d'autre part, se trouvent en des lieux différents. Dans le cas d'une réunion dont l'interprétation est assurée à distance, le son et l'image provenant de la salle de conférence sont en principe véhiculés par des lignes téléphoniques RNIS jusqu'au lieu où travaillent les interprètes. Ceux-ci traduisent les interventions qui leur parviennent de la sorte dans chacune des cinq autres langues officielles et le résultat est transmis simultanément dans la salle de conférence.

99. La méthode qui vient d'être décrite fait appel à du matériel de visioconférence et est celle qui a été retenue dans le cadre des essais effectués en avril 2001. Dans la pratique, cela signifie que les problèmes de l'interprétation à distance se confondent avec ceux de la visioconférence. En d'autres termes, la visioconférence n'offre pas de solutions techniques aux problèmes techniques que rencontre l'interprétation à distance.

100. Une autre possibilité consisterait à utiliser des liaisons télévisuelles de qualité professionnelle. Cela permettrait de régler les problèmes de qualité de l'image mais serait aussi beaucoup plus onéreux. Avec le temps, toutefois, la qualité de l'image ira s'améliorant, y compris avec du matériel de visioconférence.

#### **Recours à l'interprétation à distance dans d'autres organisations internationales**

101. L'idée fait certes son chemin, mais dans la pratique l'interprétation à distance est encore loin d'être répandue, à la différence de l'interprétation par visioconférence. À l'heure actuelle, les organisations internationales ne considèrent pas la question comme prioritaire.

102. Le Parlement européen fait cependant figure d'exception puisque, le 29 mai 2002, son Bureau a adopté une note dans laquelle son Président recommandait l'introduction de l'interprétation à distance. Il reste à voir si le

Parlement européen donnera suite à cette recommandation, et si tel est le cas selon quelles modalités et selon quel calendrier.

103. En application de la section IV de la résolution 56/242, le Secrétariat procède à une analyse comparative générale du bilan économique de l'interprétation à distance, qui porte notamment sur les questions relatives aux conditions de travail des interprètes, et qui revêtira une importance particulière en la matière.

### **Conclusions**

104. **L'interprétation par visioconférence interposée est désormais pratique courante aussi bien dans le système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Elle présente un point commun important avec l'interprétation à distance en ceci que dans les deux cas, le son et l'image sont transmis à un écran de télévision, ce qui facilite l'adaptation des interprètes aux techniques de téléinterprétation. Toutefois, cela ne règle pas les problèmes propres à l'interprétation à distance, à savoir la qualité de la transmission sur des liaisons point à point ou point à multipoint.**

105. **Quoi qu'il en soit, les problèmes posés par la qualité de l'image ne sont pas insolubles, ainsi qu'il est précisé au paragraphe 93. Il est probable que dans les deux ou trois années à venir, les techniques de visioconférence par liaisons RNIS auront évolué et que ces problèmes n'existeront plus, ces techniques étant déjà relativement peu coûteuses et très répandues. De même, le coût des liaisons de télévision de qualité professionnelle devrait également baisser. On peut donc affirmer sans trop de risque que d'ici un an ou deux, les problèmes liés à la qualité de l'image auront disparu.**

## **B. Utilisation des nouvelles technologies**

106. On trouvera au chapitre V une description des projets en cours en matière de technologies de l'information.

## **C. Postes linguistiques**

### **1. Personnel temporaire**

107. Un rapport sera consacré à la question de la conversion de certains postes temporaires au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Budget-programme de l'exercice 2002-2003 ».

### **2. Emploi des retraités**

108. Des précisions sur la question ont été demandées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Gestion des ressources humaines ».

### **3. Emploi d'interprètes ayant les combinaisons linguistiques voulues**

#### **Introduction**

109. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un exposé concernant les résultats d'un programme de formation, aboutissement d'une initiative interne du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence qui

a été approuvée en août 2001 pour une période initiale d'un an par l'Assemblée générale au paragraphe 3, section IV, de sa résolution 56/242. Il y est également question des arrangements financiers et des incidences financières ainsi que des raisons justifiant la poursuite de ce programme.

### **Programme de formation**

110. En août 2001, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a approuvé une initiative interne tendant à rétablir, à titre expérimental et dans la limite des ressources budgétaires disponibles, le programme de formation des interprètes qui avait été lancé en 1974 et suspendu en 1992 à la suite de restrictions budgétaires.

111. Le programme s'adresse aux interprètes qui ont échoué de peu au concours de recrutement parce que ayant besoin d'une formation complémentaire. Il vise plus précisément les interprètes qui ont dépassé le seuil de 55 % et qui possèdent des combinaisons linguistiques pour lesquelles il n'y a pas eu suffisamment de candidats ayant subi les épreuves avec succès.

112. En août 2001, quatre candidats de langue anglaise remplissant les conditions requises ont bénéficié d'un stage de formation de trois mois à l'ONU.

113. À l'issue de ce stage, les candidats ont subi avec succès les épreuves d'un concours non officiel qui les préparait au concours de recrutement d'interprètes de langue anglaise organisé en janvier 2002 par l'Organisation des Nations Unies.

114. Sur les 74 candidats qui ont postulé, 22 ont été admis à présenter le concours de recrutement d'interprètes de langue anglaise et cinq ont subi les épreuves avec succès, dont trois des quatre stagiaires. Ces chiffres attestent du bien-fondé du programme de formation.

115. Le coût de l'opération s'est élevé à 124 600 dollars sur un an, ce qui correspond au montant des traitements nets et, le cas échéant, au montant de l'indemnité de déplacement et à celui de la prime d'affectation pendant une durée de 30 jours.

116. Les incidences financières annuelles d'un programme permanent de formation organisé sur le modèle de celui qui vient d'être décrit seraient les mêmes pour chaque cabine d'interprétation utilisée par les stagiaires. Il est prévu que seules deux cabines seraient mobilisées chaque année aux fins de la formation. En d'autres termes, le coût annuel du programme de formation s'établirait à 249 200 dollars si l'on retient pour hypothèse que deux cabines serviraient à la formation.

### **Conclusion**

**117. Au vu de ce qui précède et compte tenu de la nécessité de fournir une interprétation de qualité au système des Nations Unies et de la difficulté que l'on a à trouver des interprètes hautement qualifiés dans certaines combinaisons linguistiques, il est recommandé que le programme de formation des interprètes soit proposé de façon permanente.**

## **V. Technologies de l'information**

### **Utilisation des technologies de l'information au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence**

#### **Introduction**

118. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un exposé concernant l'incidence des technologies de l'information en usage au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au 1er juin 2002. Les sujets traités sont les suivants : la traduction assistée par ordinateur, la reconnaissance de la parole, le projet e-Folder, la traduction à distance, le système informatisé de suivi de la production documentaire (e-DRITS), le nouveau système de gestion des stocks de documents et de publications, le système d'enregistrement numérique des interventions en séance, l'informatisation de la planification et du service des séances et les bases de données terminologiques.

#### **Traduction assistée par ordinateur**

119. Un groupe de travail composé de traducteurs rompus à l'utilisation de logiciels spécialisés a été créé. La traduction assistée par ordinateur suppose une réorganisation de la gestion et de la transmission des documents, du fait qu'elle repose sur la segmentation synchronisée de documents en paires de langues (langue source et langue cible) et sur la constitution et la mise à jour de mémoires de traduction de qualité. Pour que la traduction assistée par ordinateur devienne pleinement opérationnelle, il importe que les documents soient soumis aux services de traduction sous forme électronique, ce à quoi le Département s'emploie activement. Le groupe de travail a déjà recensé plusieurs types de documents se prêtant à ce type de traduction, c'est-à-dire des documents dont le contenu est répétitif, tels que les rapports budgétaires et les exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi. La traduction assistée par ordinateur permettrait de rendre les documents plus cohérents et, à long terme, de réaliser des gains de productivité.

#### **Reconnaissance de la parole**

120. Les services de traduction et les sections de rédaction des procès-verbaux de séance concernés participent à un projet pilote mis sur pied par le Département aux fins de l'évaluation d'un logiciel de reconnaissance de la parole dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol et français. En l'état actuel de la technique, il n'existe pas de logiciel de reconnaissance de la parole en russe. Une décision sera prise quant à l'adoption de ce nouvel outil dans tous les services et sections concernés une fois que l'évaluation aura été achevée et que les problèmes techniques qui se posent auront été surmontés.

#### **Projet E-Folder**

121. Le projet E-Folder a été mis sur pied afin d'informatiser la constitution des dossiers de référence dont les traducteurs, les réviseurs et d'autres clients ont besoin dans le cadre de leur travail. En d'autres termes, il s'agit de rechercher, d'organiser et de transmettre les documents de référence sous forme électronique et non plus sur papier. Le principe de fonctionnement a été mis au point et un dossier créé sous

Lotus Notes. La généralisation du projet E-Folder est subordonnée à l'installation d'un serveur ayant une capacité de stockage élevée et à l'achat de scanners ultrarapides.

### **Traduction à distance**

122. La traduction à distance n'est pas à proprement parler une nouvelle technologie mais plutôt un mode de travail grâce auquel des documents produits en un endroit sont envoyés à des traducteurs qui travaillent en un autre lieu.

123. La traduction à distance repose bien évidemment sur l'existence de liaisons de télécommunications fiables, puisque les documents à traduire et les documents de référence sont envoyés sous forme électronique et que les traducteurs doivent pouvoir consulter les bases de données terminologiques et documentaires, telles que le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU et la base de données terminologique de l'ONU. Il existe également des contraintes liées à la configuration du matériel informatique que devront utiliser les traducteurs travaillant à distance.

124. Il est envisagé de recourir à des traducteurs indépendants travaillant à distance pour remplacer le personnel temporaire qui intervient dans les locaux de l'Organisation. Si cette formule donne de bons résultats, il serait possible de faire des économies considérables puisqu'il ne serait plus nécessaire de payer les frais de voyage ni de verser une indemnité journalière de subsistance. Le projet ne sera pas opérationnel avant quelque temps, car, à l'heure actuelle, la chaîne de production des documents n'est pas encore totalement informatisée, la constitution de dossiers de référence électroniques est subordonnée à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels spécialisés et de nombreux traducteurs indépendants ne sont toujours pas raccordés à l'Internet.

### **Système informatisé de suivi de la production documentaire (e-DRITS)**

125. Le système e-DRITS permet de suivre la production documentaire à toutes les étapes, depuis le moment où les documents sont soumis par les départements d'origine jusqu'au moment de leur distribution, et facilite la coordination de la production documentaire avec un haut degré de précision. Ce système existe depuis déjà quelques années et il a été proposé d'y apporter quelques aménagements, notamment pour ce qui est des opérations en amont de la soumission des documents et la mise au point d'une interface avec le système utilisé par le Groupe de la programmation et du suivi des documents. Il est également prévu d'automatiser l'établissement d'un certain nombre de rapports statistiques.

### **Système de gestion des stocks de documents et de publications**

126. Le système de gestion des stocks se compose de deux modules : une base de données des publications et des documents et un module de gestion des opérations d'entreposage, qui permet de repérer à tout moment l'emplacement des caisses contenant les publications et de connaître le nombre de documents qu'elles contiennent.

127. Le système a facilité la rationalisation de la gestion des stocks de documents. Le module de gestion des opérations d'entreposage repose sur l'utilisation de terminaux télécommandés par radio et permet de dématérialiser le traitement des demandes concernant les documents et les publications et de savoir à tout moment où trouver un document précis et combien d'exemplaires sont encore en magasin. Il

reste cependant à informatiser le traitement des formulaires de demande concernant les documents. Le fait que ces formulaires soient encore présentés sur papier constitue un goulet d'étranglement puisque la Section de la distribution doit ensuite saisir l'information qui y figure dans le système de gestion des stocks. La prochaine étape consistera donc à mettre au point un module de demande de documents accessible sur le Web.

128. On a constaté des gains de productivité dans deux domaines : d'une part, il est devenu plus facile de retrouver les documents, ce qui laisse davantage de temps pour s'occuper des commandes et des demandes des usagers; d'autre part, on dispose de chiffres fiables sur les documents en stock, rendant inutiles tout calcul supplémentaire et toute nouvelle saisie de données.

### **Système d'enregistrement numérique des interventions en séance**

129. Le système d'enregistrement numérique des interventions en séance est entré en vigueur en 1999 afin de répondre aux besoins du Service de rédaction des procès-verbaux de séance. L'objectif principal était de réaliser des économies en se servant de l'Internet pour envoyer les enregistrements et les documents électroniques à des rédacteurs travaillant à distance.

130. Le système offre une grande souplesse. Les enregistrements sont en effet immédiatement mis à la disposition des utilisateurs dans toutes les langues, ceux-ci pouvant se trouver ou non dans les locaux de l'Organisation. Ils peuvent par ailleurs être archivés sur des serveurs de fichiers, des disques CD-R/DVD-R ou des bandes. Il s'agit d'un système mobile adapté à toutes les salles de réunion. Conséquence la plus immédiate, le Service de rédaction des procès-verbaux de séance a réduit de façon importante le recours au personnel temporaire recruté sur le plan international, sans pour autant sacrifier la qualité.

131. Le système d'enregistrement numérique des interventions en séance est également utilisé par le personnel travaillant dans les locaux de l'Organisation. Étant donné que la transmission des fichiers se fait de façon fiable et rapide, il n'est plus nécessaire de recourir à des plantons ni à des dictaphones. Autre retombée, les cassettes sont devenues inutiles (il faut plus de 100 cassettes pour enregistrer une réunion de trois heures).

132. On a également procédé à des essais afin d'adapter le système d'enregistrement numérique et le système de transcription aux besoins de la traduction. L'intervenant dicte sa traduction à un microphone branché sur l'ordinateur et envoie le fichier résultant par le réseau local au groupe de traitement de textes, lequel se charge d'établir la transcription en se servant d'un logiciel d'écoute. On examine par ailleurs la possibilité d'utiliser le logiciel d'enregistrement numérique en tandem avec le logiciel de reconnaissance de la parole.

### **Informatisation de la planification et du service des séances**

133. Le programme d'affectation des interprètes aux séances a représenté le premier pas vers l'informatisation du service des séances. Les gains de productivité ont été tels qu'il a été décidé de mettre au point un module de planification, dont les fonctionnalités étaient initialement assez rudimentaires. Un second pas a été fait avec le système de réservation des locaux servant aux réunions bilatérales.

134. L'analyse confiée au Comité chargé des technologies de l'information et des communications dans le Département a débouché sur la définition du champ d'application d'un système intégré (e-MEETS) qui facilitera la planification et le service des séances et servira à l'établissement et à l'affichage de la liste des réunions et des renseignements y afférents.

135. Le système est appelé à évoluer et s'articulera avec e-DRITS pour ce qui est des questions liées à la production des documents. Il permettra d'organiser la distribution de la documentation dans les salles de conférence et l'établissement de statistiques concernant les réunions et le service des séances. Il proposera toutes les fonctions ayant trait au calendrier des réunions, à la réservation des salles et à la coordination de l'information concernant les réunions (telle que le nom des participants et des renseignements sur les réunions en cours).

136. Il représentera un progrès par rapport aux méthodes actuelles, lesquelles ne sont pas encore informatisées, puisque les données seront saisies une seule fois et l'information centralisée (bases de données concernant les organes, coordonnées des responsables). Il facilitera également l'établissement de rapports statistiques à l'intention des organes intergouvernementaux et spécialisés et permettra d'accéder à certaines composantes par l'intermédiaire du Web.

#### **Base de données terminologique**

137. Le nouveau système de terminologie multilingue de l'Organisation (UNTERM) a été conçu en interne et est entré en service en 2001. Il s'agit d'une base de données consultable par l'intermédiaire de Lotus Notes, qui permet d'effectuer des recherches dans les six langues officielles et de copier les résultats dans un autre document.

138. La mise au point d'UNTERM est déjà bien avancée. Le système est souple et se prête à l'importation de données terminologiques. Il pourra à terme être consulté par les services de conférence de tous les lieux d'affectation par l'intermédiaire de l'Internet et de Lotus Notes.

#### **Conclusion**

**139. À supposer que le matériel et les crédits nécessaires deviennent disponibles, les systèmes décrits précédemment peuvent apporter des gains de productivité, tant au niveau de l'utilisateur qu'en amont, et contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité. Ils permettraient également, à long terme, de faire des économies dans de nombreux domaines.**

## Annexe I

## Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies

### A. New York

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID						
												Documentation publiée à la fin de la semaine						
												6	5	4	3	2	1	
<b>Comité des conférences</b>																		
27-29 août 2001	6	1	0	7	0	1,05/0,00	117	83	95	65	14	0	0	0	14	29	43	
7-11 août 2000	6	0	1	5	1	0,50/3,05	83	83	83	180	22	0	0	0	0	33	44	
30 août-3 septembre 1999	6	1	0	7	0	0,15/0,05	117	83	98	20	40	0	6	6	0	24	24	
<b>UNICEF, Conseil d'administration</b>																		
Session annuelle, 4-8 juin 2001	10	0	2	8	2	0,20/1,40	80	80	93	120	14	14	0	29	7	0	21	
Session annuelle, 22-26 mai 2000	10	0	2	8	1	2,05/1,45	80	80	78	210	0	0,59	0	0	0,59	12	65	
Session annuelle, 7-11 juin 1999	10	0	0	10	0	3,05/2,00	100	100	83	305	0	8	0	0	0	34	58	
<b>Comité des droits de l'homme</b>																		
Soixante et onzième session, 19 mars-6 avril 2001	31	2	1	32	0	6,10/2,35	103	90	88	525	n.d.							
Soixante-huitième session, 13-31 mars 2000	28	0	1	27	0	6,45/1,40	96	96	86	505	0	0	0	25	50	0	25	
Soixante-cinquième session, 22 mars-9 avril 1999	26	0	1	25	0	4,55/0,05	96	96	90	300	50	17	0	0	0	33	0	
<b>Assemblée générale, Cinquième Commission</b>																		
Reprise de la cinquante-cinquième session, 7 mai-1er juin 2001	53	0	20	33	17	10,20/5,45	62	62	84	965	54	6	2	3	13	14	6	
Reprise de la cinquante-cinquième session, 12 mars-6 avril 2001	47	0	2	45	1	14,40/11,00	96	96	80	1 540	68	1	4	3	6	10	8	
Reprise de la cinquante-quatrième session, 8 mai-2 juin 2000	42	3	0	45		10,10/8,10	107	93	86	1 100	51	3,3	3,3	7,7	5,5	13	13	
Reprise de la cinquante-troisième session, 8-26 mars 1999	40	8	2	46	0	7,15/0,10	115	75	91	445	77	0	0	0	3	15	3	
Reprise de la cinquante-troisième session, 10-28 mai 1999	39	2	1	40	0	9,10/9,40	103	92	82	1 130	67	0	3	8	7	1	8	

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID						
												Documentation publiée à la fin de la semaine						
												6	5	4	3	2	1	
<b>Comité du programme et de la coordination</b>																		
Quarante et unième session, 11 juin-6 juillet 2001	57	2	4	55	2	16,30/9,45	96	89	82	1 575	11	0	0	11	0	11	67	
Quarantième session (1re partie), 5-30 juin 2000	41	22	5	58	1	10,40/2,30	141	34	87	790	0	17	0	17	50	0	0	
Quarantième session (2e partie), 21-29 août 2000	20	0	8	12	0	3,20/4,15	60	60	47	455	0	0	0	100	0	0	0	
Trente-neuvième session, 7 juin-2 juillet 1999	45	19	2	62	1	16,55/0,20	138	53	89	1 035	33	17	9	0	17	9	17	
<b>Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Groupe de travail sur le commerce électronique</b>																		
Trente-huitième session, 12-23 mars 2001 (New York)	19	0	2	17	0	3,15/3,15	89	89	78	390	0	0	0	0	0	0	0	
Trente-septième session, 18-29 septembre 2000 (Vienne)	18	0	1	17	0	1,40/1,00	94	94	89	160	33	0	6	6	5	22	28	
Trente-sixième session, 14-25 février 2000 (New York)	20	0	1	17	2	3,30/0,00	85	95	99	210	50	0	0	0	50	0	0	
Trente-cinquième session, 6-17 septembre 1999 (Vienne)	18	0	1	17	0	3,00/0,30	94	94	89	210	69	8	8	8	7	0	0	
8-19 février 1999 (Vienne)	18	0	1	17	0	3,05/0,25	94	94	88	210	92	8	0	0	0	0	0	
<b>Comité des contributions</b>																		
Soixante et unième session, 11-29 juin 2001	21	0	4	17	3	5,35/5,35	81	81	78	670	0	0	10	0	0	20	15	
Soixantième session, 5-30 juin 2000	40	1	12	29	6	8,10/2,50	73	68	76	660	25	0	13	25	0	0	38	
Cinquante-neuvième session, 7-25 juin 1999	30	0	10	20	6	4,45/4,45	67	67	76	570	0	0	10	20	0	50	20	
<b>Commission de statistique</b>																		
Trente-deuxième session, 6-9 mars 2001	7	0	1	6	0	0,55/1,00	86	86	77	110	7	14	25	25	11	7	11	
Trente et unième session, 29 février-3 mars 2000	8	0	2	6	2	0,10/0,35	75	75	97	45	0	10	25	35	25	0	5	

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Trentième session, 1er-5 mars 1999	10	0	2	8	1	1,10/1,25	80	80	81	155	20	14	6	40	14	3	3
<b>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration</b>																	
Première session ordinaire, 22-26 janvier 2001	8	0	2	6	1	0,35/2,15	75	75	76	170	12	40	25	2	9	5	4
Première session ordinaire, 31 janvier-4 février 2000	10	0	3	7	2	1,35/1,40	70	70	79	195	0	0	0	50	25	17	8,3
Première session ordinaire, 19-22 janvier 1999	8	0	1	7	1	2,00/1,50	88	88	87	180	0	4	8	32	12	16	24
<b>Comité chargé des organisations non gouvernementales</b>																	
7-25 mai 2001	30	0	0	30	0	17,30/5,25	100	100	75	1 375	0	21	0	4	7	25	4
12-23 juin 2000	20	0	1	19	1	11,35/0,55	95	95	79	750	25	6,3	38	6,3	0	0	25
1er-18 juin 1999	30	3	2	31	1	17,20/0,50	103	83	79	1 090	0	5	0	16	16	26	11
<b>Assemblée générale, Première Commission</b>																	
Cinquante-sixième session, 2001	31	2	9	24	8	5,15/17,15	77	65	74	1 350	n.d.						
Cinquante-cinquième session, 2000	34	1	5	30	1	6,45/15,35	85	82	67	1 340	n.d.						
Cinquante-quatrième session, 1999	34	0	6	28	6	5,20/26,25	82	82	69	1 905	n.d.						
<b>Assemblée générale</b>																	
Cinquante-sixième session, séance plénière, 2001	157	3	64	93	32	11,35/30,40	59	57	71	2 535	n.d.						
Cinquante-cinquième session, séance plénière, 2000	158	15	65	106	42	1,20/22,05	67	49	87	1 405	n.d.						
Cinquante-quatrième session, séance plénière, 1999	125	17	38	104	25	19,40/11,35	83	56	84	1 875	n.d.						
<b>Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation</b>																	
2-12 avril 2001	18	0	2	16	0	7,35/3,15	89	89	69	650	0	0	100	0	0	0	0
10-20 avril 2000	16	0	2	14	2	3,50/2,45	88	88	86	395	50	0	0	0	0	0	0
12-23 avril 1999	20	0	5	15	2	7,40/6,10	75	75	62	830	33	0	0	0	0	0	67

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID						
												Documentation publiée à la fin de la semaine						
												6	5	4	3	2	1	
<b>Assemblée générale, Cinquième Commission</b>																		
Cinquante-sixième session, 2001	124	4	21	107	8	41,40/39,00	86	80	69	4 840	n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	178	20	24	172	18	41,45/33,25	97	75	84	4 510	n.d.							
Cinquante-quatrième session, 1999	174	12	29	157	2	24,20/10,25	90	76	79	2 085	n.d.							
<b>Assemblée générale, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</b>																		
Cinquante-sixième session, 2001	26	3	7	22	5	4,00/18,05	85	62	68	1 325	n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	34	3	7	30	2	4,35/22,30	85	59	62	1 625	n.d.							
Cinquante-quatrième session, 1999	30	1	4	27	3	5,40/15,40	90	83	74	1 280	n.d.							
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)</b>																		
1er mai-13 juillet 2001	63	0	9	54	3	5,55/41,45	86	86	65	2 860	n.d.							
2-26 mai 2000	37	0	13	22	5	1,55/13,05	59	65	65	900	n.d.							
4 mai-16 juillet 1999	103	2	10	95	3	3,55/32,35	92	88	82	2 190	n.d.							
<b>PNUD/FNUAP, Conseil d'administration</b>																		
Première session ordinaire, 29 janvier-6 février 2001	16	0	4	12	1	4,00/3,40	75	75	65	460	3 14	3	11	14	32	11		
Première session ordinaire, 17-28 janvier 2000	11	1	0	12	0	4,25/3,30	109	91	78	475	0 0	0	0	13	40	33		
Première session ordinaire, 25-29 janvier 1999	9	0	0	9	0	2,10/3,00	100	100	81	310	6 38	31	6	6	13	0		
<b>Assemblée générale, Sixième Commission</b>																		
Cinquante-sixième session, 2001	51	2	10	43	3	19,15/17,50	84	76	63	2 225	n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	91	1	12	69	11	23,50/34,20	75	86	78	3 490	n.d.							
Cinquante-quatrième session, 1999	66	4	6	64	3	22,50/12,10	97	85	79	2 100	n.d.							
<b>UNICEF, Conseil d'administration</b>																		
Deuxième session ordinaire, 4-7 septembre 2001	10	0	5	5	2	0,40/1,45	50	50	62	145	0 0	0	0	0	50	0		
Deuxième session ordinaire, 18-22 septembre 2000	6	0	1	5	0	1,15/0,00	83	83	76	75	0 0	2,4	4,8	14	2,4	76		

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Deuxième session ordinaire, 6-10 septembre 1999	8	0	1	7	1	3,05/0,05	88	88	87	190	3	0	3	11	44	28	11
<b>Commission du développement durable</b>																	
Neuvième session, 16-27 avril 2001	40	11	8	43	6	21,55/31,40	108	53	61	3 215	67	4	4	0	3	3	19
Huitième session, 24 avril-5 mai 2000	35	5	4	36	3	11,35/3,25	103	74	85	900	86	7,1	0	7,1	0	0	0
Septième session, 19-30 avril 1999	30	4	2	32	1	6,25/6,25	107	80	84	770	73	3	0	3	0	9	6
<b>Commission du développement social</b>																	
Trente-neuvième session, 13-23 février 2001	16	2	0	18	0	9,30/11,35	113	88	61	1 265	15	0	0	0	23	23	31
Trente-huitième session, 8-17 février 2000	19	10	1	29	0	11,05/3,35	153	42	80	880	0	0	0	33	0	67	0
Trente-septième session, 9-19 février 1999	16	0	0	16	0	5,55/5,55	100	100	75	710	5	0	9	4	17	17	48
<b>Comité de l'information</b>																	
Vingt-troisième session, 30 avril-11 mai 2001	20	0	7	13	5	5,15/12,30	65	65	60	1 065	50	10	10	20	10	0	0
Vingt-deuxième session, 1er-12 mai 2000	20	0	9	11	7	4,10/5,05	55	55	75	549	20	0	30	0	10	20	20
Vingt et unième session, 3-14 mai 1999	20	0	6	14	4	4,25/4,15	70	70	76	520	22	11	0	0	11	0	33
<b>CCQAB</b>																	
6 février-30 mars 2001	66	1	8	59	5	4,10/70,20	89	86	58	4 470	n.d.						
1er février-31 mars 2001	57	0	12	45	9	1,40/18,20	79	79	83	1 200	n.d.						
2 février-26 mars 1999	75	0	9	66	4	2,45/31,50	88	88	78	2 075	n.d.						
<b>Assemblée générale, Troisième Commission</b>																	
Cinquante-sixième session, 2001	59	3	15	47	4	11,15/35,20	80	69	57	2 795	n.d.						
Cinquante-cinquième session, 2000	67	4	13	58	5	13,25/34,05	85	75	66	2 850	n.d.						
Cinquante-quatrième session, 1999	56	6	2	60	2	13,30/30,10	107	86	77	2 620	n.d.						

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID						
												Documentation publiée à la fin de la semaine						
												6	5	4	3	2	1	
<b>Commission de la condition de la femme</b>																		
Quarante-cinquième session, 6-16 mars 2001	20	2	1	21	1	14,40/14,15	105	85	56	1 735	0 0	0 0	12	12	12	47	12	
Quarante-quatrième session, 28 février-2 mars 2000	8	0	0	8	0	2,40/1,40	100	100	82	260	0 0	0 0	0	10	0	10	80	
Quarante-troisième session, 1er-19 mars 1999	30	7	1	36	1	13,50/6,40	120	73	82	1 230	6 6	6 6	6	0	33	22	27	
<b>Assemblée générale, Deuxième Commission</b>																		
Cinquante-sixième session, 2001	78	1	26	53	10	16,20/4,05	68	65	56	3 430	n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	85	2	30	57	20	15,45/25,15	66	62	73	2 460	n.d.							
Cinquante-quatrième session, 1999	70	18	9	79	4	23,50/40,30	113	61	70	3 860	n.d.							
<b>CCQAB</b>																		
4 septembre-21 décembre 2001	162	0	47	115	14	9,55/121,50	71	71	53	7 905	n.d.							
5 septembre-22 décembre 2000	153	3	24	132	17	18,00/72,10	86	82	76	5 410	n.d.							
13 septembre-17 décembre 1999	138	0	37	101	21	7,55/44,50	73	73	76	3 165	n.d.							
<b>Commission de la population et du développement</b>																		
Trente-quatrième session, 2-6 avril 2001	10	0	2	8	1	1,55/9,10	80	80	53	665	44 11	0 0	0	22	22	0	0	
Trente-troisième session, 27 février-31 mars 2000	10	0	3	7	0	2,00/4,25	70	70	49	385	0 0	0 0	0	0	0	0	0	
Trente-deuxième session, 22 mars-2 avril 1999	16	5	0	21	0	4,55/2,35	131	69	88	450	46 15	15 15	15	0	8	8	8	
<b>Commission du désarmement</b>																		
9-27 avril 2001	28	0	3	25	3	10,35/30,55	89	89	51	2 490	0 0	0 0	0	0	25	0	25	
26 juin-7 juillet 2000	18	1	2	17	0	7,15/7,05	94	83	64	860	0 0	0 0	0	0	0	0	33	
12-30 avril 1999	51	1	4	48	0	23,05/30,35	94	90	58	3 220	0 0	0 0	0	100	0	0	0	
<b>Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail</b>																		
18 juin-27 juillet 2001	42	0	2	40	2	10,55/51,45	95	95	50	3 760	n.d.							
11 février-10 mars 2000	41	0	9	32	8	7,05/5,40	78	78	87	765	100 0	0 0	0	0	0	0	0	
23 mars-23 avril 1999	42	0	7	35	5	10,00/13,55	83	83	76	1 435	0 0	0 0	0	100	0	0	0	

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
<b>Conseil économique et social</b>																	
Session d'organisation, 30 janvier-2 février 2001	10	0	6	4	2	1,25/1,45	40	40	49	190	0	0	0	0	0	22	67
Session d'organisation, 1er-4 février 2000	7	0	4	3	1	0,55/3,40	43	43	35	275	0	0	0	0	0	40	0
Session d'organisation, 2-5 février 1999	8	1	3	6	2	1,00/3,45	75	50	71	285	33	17	9	0	17	9	17
<b>PNUD/FNUAP – Conseil d'administration</b>																	
Deuxième session ordinaire, 10-14 septembre 2001	10	0	4	6	0	2,50/6,05	60	60	30	535	9	0	9	9	0	9	55
Deuxième session ordinaire, 3-7 avril 2000	10	0	0	10	0	4,00/1,00	100	100	83	300	0	0	15	0	12	42	31
Deuxième session ordinaire, 12-16 avril 1999	10	0	1	9	0	2,05/1,15	90	90	79	200	0	17	17	50	8	8	0
<b>Conseil économique et social</b>																	
Reprise de la session d'organisation, 3-4 mai 2001	4	0	2	2	0	1,20/2,05	50	50	22	205	0	0	5	5	40	0	35
3-4 mai 2000	4	0	2	2	0	0,30/0,55	50	50	40	75	28	5,6	5,6	22	11	5,6	5,6
Reprise de la session d'organisation, 6-7 mai 1999	4	0	1	3	1	0,25/0,00	75	75	97	25	11	0	11	28	6	22	22
<b>Comité du Programme et de la coordination, session d'organisation</b>																	
2 mai 2001	2	0	1	1	0	0,30/0,00	50	50	10	145	0	0	40	20	0	20	20
2 mai 2000	1	0	0	1	0	0,15/1,10	100	100	53	85	20	0	0	0	0	40	40

## C. Vienne

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-douzième session, 29 octobre-15 novembre 2001	28	0	0	28	0	0,40/0,05	100	100	100	45	8	4	7	10	18	14	8
Soixante-neuvième session, 1er-17 novembre 2000	26	0	0	26	0	0,55/0,00	100	100	100	55	9	3	4	4	16	15	17
Soixante-septième session, 1er-18 novembre 1999	28	0	0	28	0	1,25/0,00	100	100	98	85	13	1	4	7	7	21	23
Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante et onzième session, 21 mai-1er juin 2001	20	0	0	20	0	0,25/3,15	100	100	95	220	0	11	17	19	0	22	22
Soixante-huitième session, 15-26 mai 2000	20	0	0	20	0	0,55/0,45	100	100	95	100	2	9	16	7	7	19	14
Soixante-sixième session, 10-21 mai 1999	20	0	0	20	0	0,35/0,55	100	100	98	90	16	5	8	18	3	16	29
Commission de la prévention du crime et de la justice pénale, dixième session, 8-17 mai 2001	16	0	0	16	0	1,45/3,30	100	100	88	315	0	0	0	14	11	21	17
Neuvième session 18-20 avril 2000	6	0	2	4	0	1,45/1,05	67	67	50	170	11	5	4	5	5	25	18
Huitième session, 27 avril-6 mai 1999	16	0	0	16	0	4,25/8,30	100	100	73	775	2	11	3	2	3	16	20
Septième session, 21-30 avril 1998	16	0	1	15	0	4,40/4,40	94	94	75	560	6	6	4	5	2	5	44
CNUDCI, trente-quatrième session, 21 mai-1er juin 2001 (Vienne)	30	0	0	30	0	6,55/5,40	100	100	87	755	23	8	24	12	9	11	10

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Trente-troisième session, 12 juin-7 juillet 2000 (New York)	38	0	1	37	0	6,00/0,00	97	97	92	360	80	20	0	0	0	0	0
Trente-deuxième session, 17 mai-4 juin 1999 (Vienne)	26	0	1	25	0	3,55/1,40	96	96	89	335	26	8	6	6	21	7	17
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous- Comité scientifique et technique, trente-huitième session, 12-23 février 2001	20	0	1	19	0	2,00/4,50	95	95	85	410	25	8	0	0	4	17	4
Trente-septième session, 7-18 février 2000	20	0	1	19	0	4,40/3,50	95	95	80	510	0	0	0	0	4	57	19
Trente-sixième session, 22-26 février 1999	10	1	0	11	0	3,05/0,40	110	90	89	225	7	4	8	14	17	29	7
CNUDCI – Groupe de travail de l'arbitrage commercial international, trente-cinquième session, 19-30 novembre 2001	18	0	1	17	0	5,25/1,10	94	94	83	395	0	0	33	0	6	44	11
Trente-troisième session, 20 novembre-1er décembre 2000	20	0	1	19	0	2,55/1,05	95	95	90	240	39	11	6	23	11	6	0
Trente-deuxième session, 20-31 mars 2000	18	0	1	17	0	3,30/2,00	94	94	83	330	56	17	6	11	0	5	5
Commission des stupéfiants, quarante-quatrième session, 20-29 mars 2001	10	0	0	16	0	5,20/3,10	100	100	81	510	19	6	9	7	37	7	13
Quarante-troisième session, 6-15 mars 2000	16	0	2	14	0	5,50/4,00	88	88	69	590	5	20	20	35	5	15	0
Quarante-deuxième session, 16-25 mars 1999	16	0	1	15	0	4,55/1,25	94	94	81	380	22	6	1	8	10	13	26
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Sous- Comité juridique, quarantième session, 2-12 avril 2001	18	0	0	18	0	4,35/8,35	100	100	78	790	17	0	31	17	0	17	0
Trente-neuvième session, 27 mars-7 avril 2000	20	0	3	17	0	4,40/13,55	85	85	55	1 115	32	11	16	11	0	0	0

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Trente-huitième session, 1er-5 mars 1999	10	0	1	9	0	2,55/2,50	90	90	71	345	0	0	0	0	0	43	29
Commission des stupéfiants, quarante-quatrième session, Comité plénier, 21-28 mars 2001	12	0	0	12	0	5,35/2,15	100	100	75	470	n.d.						
Quarante-troisième session, 7-10 mars 2000	8	0	0	8	0	3,10/3,15	100	100	75	385	n.d.						
Quarante-deuxième session, 17-22 mars 1999	4	0	0	4	0	2,10/2,00	100	100	65	250	n.d.						
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, cinquantième session, 23-27 avril 2001	10	0	2	8	0	0,15/3,50	80	80	70	245	0	0	11	0	67	0	11
Quarante-neuvième session, 2-11 mai 2000	16	0	0	16	0	0,05/0,15	100	100	100	20	53	30	0	0	12	0	0
Quarante-huitième session, 12-16 avril 1999	10	0	0	10	0	0,00/2,55	100	100	90	175	54	8	15	15	0	0	8
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, quarante-quatrième session, 6-15 juin 2001	16	0	1	15	0	3,00/9,10	94	94	69	730	15	0	10	0	0	15	60
Quarante-troisième session, 7-16 juin 2000	14	0	0	14	0	3,45/11,30	100	100	64	915	17	0	17	17	8	8	3
Quarante-deuxième session, 14-16 juillet 1999	6	0	0	6	0	1,55/0,50	100	100	85	165	39	0	3	10	29	0	0

\* Les groupes de travail de la CNUDCI ont été réorganisés. Le Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux, qui était à l'origine le Groupe de travail II, est devenu le Groupe de travail V, qui s'occupait auparavant du financement par cession de créances (d'où le changement du numéro de la session).

## D. Nairobi

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), vingt et unième session, 5-9 février 2001	10	8	0	18	0	0,25	180	20	100								
Conseil d'administration du PNUE, session extraordinaire, 29-31 mai 2000	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	60						
Conseil d'administration du PNUE, vingtième session, 1er-5 février 1999	10	3	0	13	0	6,50	130	70	82	410	58						
Deuxième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 19-23 février 2001	10	9	0	19	0	3,05	190	10	95								
Première session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 8-12 mai 2000	10	0	0	10	0	0	100	100	100	0	65						

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC	ID					
												Documentation publiée à la fin de la semaine					
												6	5	4	3	2	1
Session d'organisation du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 13-14 mai 1999	6	0	0	6	0	1,25	100	100	93	85	67	13	0	0	0	2	0
Commission des établissements humains, dix-huitième session, 12-16 février 2001	10	8	0	18	0	1,10	180	20	98								
Commission des établissements humains, dix-septième session, 5-12 mai 1999	21	4	0	25	0	12,30	1,19	170	76	750	68	98	1	14	66	4	1

## Annexe II

## Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation

(Juillet 2001-avril 2002)

Groupes	Services d'interprétation			Locaux	
	Demandés	Fournis	Non fournis	Demandés	Fournis
<b>New York</b>					
Groupe des 77 et Chine	39	39	–	462	462
Mouvement des pays non alignés	13	13	–	22	22
Groupe des États d'Afrique	44	42	2	34	34
Groupe des États d'Asie	17	13	4	2	2
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	25	25	–	2	2
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	15	15	–	3	3
Groupe des États arabes	8	8	–	64	64
Alliance des petits États insulaires	–	–	–	12	12
Association des États de la Caraïbe	–	–	–	–	–
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	–	–
Communauté des Caraïbes	–	–	–	15	15
États du Commonwealth	–	–	–	–	–
Groupe des États d'Europe de l'Est	–	–	–	6	6
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	6	6	–	2	2
Communauté européenne	7	7	–	4	4
Groupe des États d'Amérique centrale	3	3	–	1	1
Groupe des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique	9	9	–	10	10
Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés	–	–	–	–	–
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle- Zélande)	–	–	–	81	81
Pays sans littoral	2	2	–	–	–
Pays les moins avancés	8	8	–	4	4
Groupe de Rio	11	11	–	5	5

<i>Groupes</i>	<i>Services d'interprétation</i>			<i>Locaux</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	14	14
Association sud-asiatique de coopération régionale	–	–	–	–	–
Forum du Pacifique Sud					
Groupe des 21	2	2	–	–	–
Association des pays du pourtour de l'océan Indien	1	1	–	–	–
Groupe des 15	1	1	–	3	3
Conseil de coopération du Golfe	1	1	–	–	–
Groupe de Genève	1	1	–	–	–
Groupe ibéro-américain	1	1	–	–	–
Pays en développement	–	–	–	4	4
<b>Total partiel</b>	<b>207</b>	<b>201</b>	<b>6</b>	<b>747</b>	<b>747</b>
<b>Genève</b>					
Groupe des 77 et Chine	12	12	–	–	–
Groupe des États d'Afrique	1	1	–	1	1
Dialogue régional pour l'Afrique	7	7	–	–	–
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	19	19	–	–	–
Ligue des États arabes/ Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	2	2	–	–	–
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes/Union européenne	1	1	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Vienne</b>					
Groupe des États d'Afrique		–	–	40	40
Groupe des États d'Asie	–	–	–	25	25
Groupe des États d'Europe orientale/ Groupe D	–	–	–	6	6
Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	40	40
Groupe des 77 et de la Chine	–	–	–	48	48
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	54	54
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	6	6
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	4	4
Groupe des États arabes	–	–	–	1	1

<i>Groupes</i>	<i>Services d'interprétation</i>			<i>Locaux</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
G-8	–	–	–	5	5
Autres groupes régionaux	–	–	–	2	2
<b>Total partiel</b>	–	–	–	<b>231</b>	<b>231</b>
<b>Nairobi</b>					
Groupe des 77 et Chine	–	–	–	14	14
Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	11	11
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États				4	4
Autres groupes régionaux				2	2
<b>Total partiel</b>				<b>31</b>	<b>31</b>
<b>Total général</b>					
<b>Juillet 2001-avril 2002</b>	<b>249</b>	<b>243</b>	<b>6</b>	<b>1 009</b>	<b>1 009</b>
<b>Juillet 2000-juin 2001</b>	<b>318</b>	<b>292</b>	<b>26</b>	<b>1 465</b>	<b>1 465</b>
<b>Juillet 1999-juin 2000</b>	<b>321</b>	<b>269</b>	<b>52</b>	<b>1 194</b>	<b>1 194</b>

## **Annexe III**

### **A. Demandes d'organisation de réunions pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale**

#### **1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

##### **Lettre du Président du Comité, datée du 12 juin 2002**

Comme vous le savez, dans sa résolution 56/33 du 3 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Comité de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions soit à elle-même, soit au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait, et a aussi prié le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches.

N'étant pas maître du déroulement des événements qu'il est chargé de suivre, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, en fonction de la situation. Il estime, au vu de l'expérience, qu'il pourrait avoir besoin de se réunir environ six fois au cours de la session de l'Assemblée générale. Ces séances s'ajouteraient à la réunion solennelle prévue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui figure déjà dans le calendrier approuvé pour 2002.

Compte tenu de ce qui précède, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit autorisé à se réunir pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

#### **2. Comité des relations avec le pays hôte**

##### **Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 21 juin 2002**

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Cette demande est fondée sur le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque la nécessité s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 56/84 du 12 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre ses travaux conformément à sa résolution 2819 (XXVI), et de lui en rendre compte à sa cinquante-septième session. Compte tenu de la nature de ces travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances seulement.

### **3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

#### **Mémoire du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 24 juin 2002**

Dans la résolution 56/53, relative au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, que l'Assemblée générale a adoptée lors de sa cinquante-septième session, l'Assemblée a prié le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office, pour trouver une solution aux difficultés financières rencontrées par celui-ci.

Pour donner suite à cette demande, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'UNRWA, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. L'UNRWA n'a pas été en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant septembre 2002; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut pas établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa cinquante-septième session.

Le Groupe de travail ne dispose que d'un temps limité pour tenir les réunions nécessaires et rédiger le rapport actualisé qu'il devra présenter avant la fin de la première quinzaine d'octobre, pour examen par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation et par l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

### **4. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

#### **Lettre du Secrétaire du Conseil d'administration, datée du 24 juin 2002**

Nous notons que les dates prévues pour la deuxième session ordinaire de 2002 et les réunions connexes que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) tiendront au cours du dernier trimestre de 2002 coïncideront avec celles de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je crois comprendre que le Secrétariat serait à même d'assurer des services complets à ces réunions, à condition que l'Assemblée générale en donne l'autorisation à titre exceptionnel.

Nous serions donc obligés au Comité des conférences de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à tenir sa deuxième session ordinaire du 23 au 27 septembre 2002.

## 5. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

### Mémorandum du Secrétaire adjoint du Conseil d'administration, daté du 26 juin 2002

Nous vous saurions gré de bien vouloir demander au Comité d'autoriser le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à se réunir du 16 au 20 septembre 2002, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

Le Conseil tient trois sessions par an : a) une première session ordinaire en janvier; b) une session annuelle en juin; c) une deuxième session ordinaire en septembre. Le calendrier de ces réunions doit être coordonné avec celui des sessions du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Compte tenu des dates de la session annuelle et des délais nécessaires pour rédiger, traduire et distribuer les documents, la deuxième session ordinaire ne peut se tenir avant septembre; elle ne peut non plus se tenir plus tard à cause de la session de l'Assemblée générale.

## 6. Comité des conférences

Normalement, le Comité tient sa session de fond vers la fin du mois d'août. Cette année cependant, il prévoit de se réunir du 9 au 13 septembre, étant donné que certains de ses membres et des fonctionnaires du Secrétariat occupant des postes clés doivent assister au Sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité des conférences demande l'autorisation de tenir une partie de sa session de fond (quatre séances environ) au cours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

## B. Informations statistiques

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale par les organes mentionnés à la section A ci-dessus.

Organe	Nombre de séances tenues	Nombre d'heures et de minutes perdues		
		Séances ouvertes en retard	Séances levées avant l'heure	Total des heures et des minutes perdues
1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	4	1,10	6,05	7,15
2. Comité des relations avec le pays hôte	1	0,15	1,05	1,20

<i>Organe</i>	<i>Nombre de séances tenues</i>	<i>Nombre d'heures et de minutes perdues</i>		
		<i>Séances ouvertes en retard</i>	<i>Séances levées avant l'heure</i>	<i>Total des heures et des minutes perdues</i>
3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	2	0,10	4,15	4,25
4. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	6	2,50	6,05	8,55
5. UNICEF	5	1,15	–	1,15
6. Comité des conférences	7	1,05	–	1,05